

# 26<sup>ème</sup> PARLEMENT DES ENFANTS

## PROPOSITION DE LOI

Visant à faciliter l'accès au vote à l'urne et à en développer  
l'enseignement et l'usage dès le plus jeune âge

Présentée par

ABONCE Noé, ALEXIADIS Sacha, CHAMBERT Louis, CLAISSE Lilas,  
COMPAIN Amaya, CORDIER Paco, DOLOSOR Katixa, DOUMAIRON  
Ninon, ETCHEGARAY Charlie, ETCHEVERRY Charlie,  
ETCHEVERRY-PARTARRIEU Louise, FOURCADE Zélie, GOMEZ  
Juliette, HARDOY Xana, HOUSE Samuel, JORNET-CHAGUE Leïla,  
LATOUR-DOYENHART Bastien, LOWENSKI Hinaë, MAILLE-  
BIDEGAIN Keala, MAROTEAUX-LABEYRIE Amaïur, MINAÏDES  
Kepa, MUSE Hugo, OHACO Augustin, OHACO Louise, PEYRE  
Baptiste, RIFFAUD Gaspard, VEILLARD Héloïse, ZEITOUN Lenny

Élèves de la classe de CM1/CM2 bilingue de Madame Loustau et  
Monsieur Caussé, école élémentaire Jean Jaurès d'Anglet  
(Académie de Bordeaux)

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les élections font partie de la vie démocratique des Français, mais aujourd'hui, le lien entre les citoyens et les institutions qui les représentent semble particulièrement distendu.

L'abstention lors des dernières élections présidentielles a atteint un niveau record, notamment chez les jeunes : 41 % des 18-24 ans ne se sont pas exprimés dans les urnes au second tour.

Nous avons mené une enquête auprès de notre entourage et nous avons constaté que les moins de 30 ans exercent leur citoyenneté autrement que par le vote à l'urne (bénévolat, vie associative, ...) Certains d'entre eux ne sont pas, ou mal, inscrits sur les listes électorales.

Aussi, nous avons constaté que très peu de personnes ont déjà tenu un bureau de vote ou participé à des opérations de dépouillement.

Or, pour nous, l'acte du vote est un des fondements de la participation démocratique, et nous pensons qu'il est important d'en faciliter l'accès et d'impliquer tous les Français dans la gestion des bureaux de vote.

Pour mieux comprendre les raisons qui freinent les adultes dans leur participation démocratique, nous avons d'abord réfléchi à partir de ce que nous connaissons le mieux, à savoir notre vie en classe et à l'école. Pourquoi certains d'entre nous participent-ils plus en classe, alors que d'autres s'abstiennent souvent de prendre la parole ?

Nous avons compris que pour participer, à la vie de classe comme à la vie démocratique, il faut se sentir suffisamment en confiance et légitime pour y prendre part.

Il y a quelques mois encore, beaucoup d'entre nous ignoraient le rôle d'un député ou de l'Assemblée Nationale.

Les mots participation démocratique et institutions étaient difficiles à comprendre au début du projet.

La rencontre avec notre députée nous a permis de mieux comprendre les notions abordées avec nos professeurs.

C'est pourquoi nous trouvons fondamental de rencontrer des élus afin de renforcer la connaissance des jeunes à l'égard des institutions.

Nous avons également appris à débattre et à délibérer.

Nous pensons que le vote doit faire partie de la vie des élèves le plus tôt possible en développant dès l'école primaire un enseignement à la délibération et au vote.

Aujourd'hui, le travail que nous avons mené en classe a renforcé nos connaissances et nous motive tous pour devenir plus tard des citoyens adultes engagés.

C'est ainsi que par un vote facilité, accessible, expliqué et pratiqué, la participation démocratique des Français, et des jeunes en particulier, sera renforcée.

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le vote doit être simplifié. Chaque citoyen qui atteint l'âge de 18 ans est automatiquement inscrit sur les listes électorales sans aucune démarche à effectuer.

### **Article 2 :**

Le vote doit être accessible. Pour cela, lors de chaque élection, les bureaux de vote sont ouverts un jour supplémentaire à savoir le samedi et le dimanche. Afin d'augmenter le nombre d'assesseurs pour la tenue de ces bureaux de vote, des citoyens sont tirés au sort sur les listes électorales (sur le principe d'un jury d'assises).

Pour initier les jeunes de 16 à 18 ans à cette fonction, les mairies doivent les inviter à tenir un rôle d'« assesseur-observateur » auprès d'assesseurs expérimentés.

### **Article 3 :**

Le vote doit être expliqué dès l'école primaire. Tous les élèves des cycles 3 et 4 doivent visiter une institution locale (Mairie, Conseil Départemental...) ou nationale (Assemblée Nationale...) afin de rencontrer un élu.

La Mairie ou le Conseil Départemental sont tenus d'inviter une fois au cours de leur scolarité en cycle 3 et 4 tous les élèves pour une journée de citoyenneté.

### **Article 4 :**

Le vote doit être pratiqué dès l'école primaire. Tous les élèves des cycles 2 et 3 doivent élire un représentant dans chaque classe ainsi qu'un représentant d'école.

Ces « maires d'école juniors » sont conviés par les Mairies à participer au conseil municipal des jeunes, obligatoire dans chaque commune.